



Aide juridictionnelle totale, mon avocat me demande des honoraires

Par **beline183**, le **20/06/2016** à **18:37**

Bonjour,

en 2011 j'ai dû faire appel à un avocat pénal pour un procès aux assises. ayant peu de ressources je suis venue avec un dossier d'aide juridictionnelle. depuis je le sais j'ai droit l'aide juridictionnelle totale car je suis une victime.

à l'époque mon avocat m'as dit qu'il me défendrait gracieusement (un beau geste de sa part). nous avons gagné le procès mais mon bourreau a décidé de faire appel donc nous voilà trois ans plus tard. à moins de 15 jours du second procès mon avocat me fait signer en me disant que c'est normal un contrat avocat/client (pour moi c'est l'aide juridictionnelle!) je suis naïve, je signe.

je précise que nous avons fait une demande d'indemnités à chaque fois et demande de l'article 375 je crois.

bref voilà quelques semaines il m'appel pour me demandé de venir signer un papier de la CIVI qui me donne mes indemnités.

il me dit que on parlera des honoraires ? quand j'aurais reçu mes indemnités.

en fait ses honoraires représente mes indemnités et si j'ai bien compris, le fameux article 375 à hauteur de 6000 euros du coup je me retrouve sans rien! es ce normal? ou es ce que je peux y faire quelque chose, j'ai besoin de cet argent svp aidez moi!!!!

Par **MAC31**, le **05/07/2016** à **17:31**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

L'article 475-1 correspond aux frais d'avocat, rien d'anormal. La convention signée doit être

une convention d'honoraires de résultat par laquelle vous donnez une partie de vos gains à votre avocat.

Par contre l'octroi de l'aide juridictionnelle totale est exclusif de toute autre rémunération. Cela signifie que votre avocat a dû renoncer à l'AJ.

En cas de difficultés, il faut saisir le bâtonnier de l'ordre.